

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025  
Date de réception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507004-DE  
A G E D I

République Française  
Département : CHARENTE  
Arrondissement : Cognac

## Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507004

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 13/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier  
Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : CREATION DE POSTES AGENTS RECENSEURS**

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population communale sera réalisée en janvier et février 2026 et qu'il convient de créer des postes pour les agents qui assureront les opérations de recensement.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2°,
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif recensement de la population,
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le recensement de la population,

DE202507004

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025  
Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507004-DE  
A G E D I

é de ses membres présents ou représentés, décide :

1. La création de 3 postes d'adjoint administratifs contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 07 janvier 2026 au 16 février 2026 inclus.
2. Ces agents assureront des fonctions d'agents recenseurs à temps complet.
3. La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice brut 388, majoré 373 (Echelle 1/Echelon 1) de la grille indiciaire des adjoint administratifs de la fonction publique territoriale. Aucune indemnité supplémentaire ne sera versée.
4. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**TABLEAU DES EMPLOIS**  
**Mis à jour au 17/10/2025**

<b><u>Emploi</u></b>	<b><u>Grade(s) Associe(s)</u></b>	<b><u>Durée maximum des contrats</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>Effectifs</u></b>	<b><u>Durée hebdomadaire</u></b>
Agent Recenseur	Adjoint Administratif	Du 07/01 au 16/02/2025	C	3	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique	1 an à compter du 18/08/2025	C	0	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique		C	1	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique		C	1	3/35 <sup>ème</sup>
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	1	Temps complet
Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	1	31,25/35 <sup>ème</sup>
Agent postal	Adjoint administratif		C	1	15/35 <sup>ème</sup>
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe		C	0	Temps Complet
Secrétaire de Mairie	Rédacteur		B	2	Temps Complet
Secrétaire Général de Mairie	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe		B	1	Temps complet

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine  
Secrétaire de séance



DECELLE Guy  
Président de séance

DE202507004

Date de transmission de l'acte: 27/10/2025  
Date de reception de l'AR: 28/10/2025

016-200054187-DE202507004-DE  
A G E D I

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS  
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son  
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*